

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du quatre décembre deux mil dix-sept

L'an deux mil dix sept et le 4 décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de Conseil de la mairie sous la présidence de Mr GROSSIN Jean, Maire.

Présents : M. GROSSIN Jean, Maire, Mmes : BERRIAU Laure, DAUTREPPE Marie-Bernadette, DUBREUIL Virginie, GUILBAUD Guylène, PONCET Nathalie, Mrs BRETHOMÉ Joseph, DUPÉ Raymond, DUPÉ Frédéric, JOLLY Benoît, JOLLY Claude, MORNET Jean-Claude.

Absent excusé : Néant

AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX CONCERNANT L'EXTENSION DE LA CANTINE ET DE L'ECOLE

Le Conseil accepte les avenants suivants :

- Avenant n°2 au lot 2 (charpente menuiseries) d'un montant en moins value de 2 893,04 € HT
- Avenant n°2 au lot 6 (plomberie chauffage VMC) d'un montant en moins value de 3 397,84 HT €

VOTE DES TARIFS ET DES MODALITES DE LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES

Le Conseil vote les tarifs de locations des salles communales applicables pour tous les contrats signés après le 31 décembre 2017 et confirme les modalités de réservations suivantes :

- Les réservations des salles se feront à la mairie :
 - * pour les associations de la commune : 24 mois maximum avant la date de la manifestation de date à date
 - * pour les particuliers, associations extérieures... : 18 mois maximum avant la date de la manifestation de date à date

CREATION DE 2 EMPLOIS EN CONTRATS AIDES OU EN CDD

Le Conseil municipal décide la création de 2 emplois en contrats aidés ou en CDD, l'un de 27 h/semaine et l'autre de 28h30 pour les services de la garderie, la cantine, l'accompagnement dans les classes de l'école, la surveillance de la cour et l'entretien des bâtiments communaux.

APPROBATION DU RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

L'enquête publique s'est déroulée du 20/09/2017 au 20/10/2017. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la révision du plan de zonage tel que présenté dans le dossier. Ce projet n'a pas suscité d'intérêt particulier de la part du public, le registre n'ayant enregistré aucune observation. Le Conseil approuve donc le plan de zonage d'assainissement.

VOTE DES TARIFS POUR LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2018

Pour 2018, le Conseil maintient la redevance assainissement collectif comme suit :

1 - Le montant de l'abonnement est fixé à 8,50 € par habitation

2 - Pour les résidences principales

Afin de tenir compte des différentes sources d'alimentation le conseil municipal décide d'appliquer un minimum de 25 m3 par personne.

Le montant assis sur le volume d'eau prélevé est fixé à 1,90 €/m3 pour les 25 premiers mètres cubes consommés par personne.

Le tarif pour les mètres cubes supplémentaires est fixé à 0,22 €/m3.

3 - Pour les résidences secondaires

Afin de tenir compte des différentes sources d'alimentation, le conseil municipal décide d'appliquer un minimum de 75 m3 par habitation.

Le montant assis sur le volume d'eau prélevé est fixé à 1,90 €/m3 pour les 75 premiers mètres cubes consommés par habitation.

Le tarif pour les mètres cubes supplémentaires est fixé à 0,22 €/m3.

VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil vote des virements de crédits afin de régler des dépenses concernant l'extension de l'école, divers travaux de bâtiments et des travaux de voirie avant la réalisation du budget primitif 2018.

CLOTURE DU BUDGET ASSAINISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2017

Suite au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes, le Conseil décide de clôturer le budget assainissement au 31 décembre 2017.

NOUVELLE ORGANISATION DU PERSONNEL COMMUNAL PENDANT LA PAUSE MERIDIENNE

Le Conseil Municipal décide de fixer à 13 h 30 le début du temps de sieste pour les enfants de maternelle concernés à compter du 8 janvier 2018.

En mairie, le 7 décembre 2017
Le Maire,
Jean GROSSIN